SEA UNSA éducation
Syndicat de l'Enseignement agricole

COMMUNIQUÉ

AESH : un statut de catégorie B pour une école réellement inclusive

AED - AESH | CARRIÈRE ET RÉMUNÉRATION | ACTUS MILITANTES



Maillon indispensable de l'inclusion scolaire dans nos établissements, les AESH (Accompagnants des Élèves en Situation de Handicap) restent pourtant les "oubliés" de l'enseignement au sein de notre Ministère. Précarité, conditions de travail dégradées et manque de reconnaissance marquent leur quotidien.

Maillon indispensable de l'inclusion scolaire dans nos établissements, les AESH (Accompagnants des Élèves en Situation de Handicap) restent pourtant les "oubliés" de l'enseignement au sein de notre Ministère. Précarité, conditions de travail dégradées et manque de reconnaissance marquent leur quotidien.

Pour le SEA UNSA, l'urgence est là : la création d'un corps de catégorie B est la seule réponse à la hauteur des enjeux.

Une catégorie B, un enjeu vital et le choix de la dignité et de la reconnaissance

L'absence de statut protecteur pour les AESH est le symptôme d'une inclusion qui se cherche encore. En maintenant ces personnels dans une zone de floue statutaire, l'État fragilise l'édifice même de l'école inclusive. Aujourd'hui, l' AESH est encore trop souvent perçu comme un intervenant presque invisible. On ne peut pas demander à un agent de co-construire un projet de

réussite pour un élève s'il ne possède pas la même reconnaissance statutaire que ses pairs.

L' AESH doit être un membre de plein droit de l'équipe pédagogique protégé par son statut

Sortir de la précarité structurelle et féminisée

Le corps des AESH est composé à plus de 90 % de femmes. En maintenant des contrats fragiles et des bas salaires, l'État entretient une forme de discrimination systémique. Avec un temps partiel imposé, en cas de situations de monoparentalité, les AESH sont entraînés dans une précarité constante, et quelquefois, sous le seuil de pauvreté. On ne peut pas porter une mission de service public, tout en étant soi-même en situation de précarité. L'État doit être un employeur exemplaire et garantir l'autonomie financière de ses agentes.

Temps de travail : pour une définition réaliste du "Plein Temps"

Le calcul actuel basé sur 1604 heures annuelles (soit 39h/semaine) est une aberration pédagogique et physique. Un accompagnement de qualité demande une charge mentale et une attention soutenue qui rendent les 35h d'accompagnement impossibles. À l'instar des enseignants, le temps plein d'un AESH doit être redéfini. Le SEA UNSA revendique qu'un service de 24 heures d'accompagnement hebdomadaire soit reconnu et rémunéré comme un temps complet, afin d'intégrer le temps de préparation, de concertation et les activités connexes indispensables.

En finir avec la mutualisation à outrance

La multiplication du nombre d'élèves accompagnés par un(e) seul(e) AESH, au sein d'une même classe, atteint aujourd'hui des limites. On ne peut pas transformer l'inclusion en une simple gestion de présence statistique.Il est illusoire de penser qu'un(e) AESH peut accompagner efficacement deux, trois ou quatre élèves simultanément. Chaque handicap est unique et nécessite une attention spécifique, une adaptation des supports en temps réel et une écoute constante. Courir d'un élève à l'autre, c'est condamner l'agent à l'impuissance et l'élève à l'abandon. Pour l'élève, c'est une perte de repères; pour l' AESH, c'est l'épuisement professionnel face à l'impossibilité de bien faire son travail.

Reconnaître la pénibilité et la charge psychologique

Le métier d' AESH ne se limite pas à une aide technique ou mécanique. C'est un travail de médiation humaine complexe. Il faut faire face aux barrières psychologiques, aux crises ou aux refus de l'élève, qui engendrent une fatigue nerveuse intense. Cette pénibilité doit être reconnue par un droit renforcé de la protection fonctionnelle et des temps de régulation pour prévenir

l'épuisement professionnel.

Formation et VAE : un continuum professionnel

La diversité des handicaps nécessite une formation continue de haut niveau, et non de simples moments d'autoformation.

- Valorisation : l'expérience acquise sur le terrain depuis des années doit pouvoir être transformée en diplôme via une VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) simplifiée et encouragée.
- Passerelles : la création de passerelles vers d'autres métiers de l'éducation ou du social doit permettre de construire de véritables parcours de carrière.

Le SEA UNSA réaffirme que l'école inclusive ne pourra se construire sur la précarité. Un statut de fonctionnaire de catégorie B est le seul levier pour garantir aux AESH le respect qu'ils méritent et aux élèves le service public de qualité auquel ils ont droit.

